AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Jean-François René, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2022-0070.

Cette session se tiendra le 20 juillet à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-0070

Lot 6 424 116 du cadastre du Québec, chemin Noroît (secteur Montfort)

Nature de la demande :

- Autoriser une habitation unifamiliale qui sera implantée à une distance de 19 mètres de la ligne arrière, au lieu d'être localisée à une distance de 20 mètres tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-58 (Bassin du lac Saint-Victor).

- Autoriser une véranda qui sera implantée à une distance de 15 mètres de la ligne arrière, au lieu d'être localisée à une distance de 20 mètres tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-58 (Bassin du lac Saint-Victor).

- Autoriser une habitation unifamiliale qui possédera trois (3) étages au lieu de posséder un maximum de deux (2) étages, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-58 (Bassin du lac Saint-Victor).

Dispositions réglementaires affectées

- Règlement de zonage n° 2017-498, Annexe 2, Grille des usages et normes pour la zone habitation H-58 (Bassin du lac Saint-Victor): La marge de recul minimale est fixée à 20 mètres.

- Règlement de zonage n° 2017-498, annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-58 (Bassin du lac Saint-Victor) : Le nombre d'étages maximal prescrit est de deux (2) étages.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 20 JUILLET 2022.

Donné à Wentworth-Nord, ce 5e jour du mois de juillet deux mille vingt et deux.

Jean-François René

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 5e jour du mois de juillet deux mille vingt et deux.

Jean-François René
Directeur général et greffier-trésorier par intérim